



Modification du montant devis assurances

Par **Pepino01**, le **07/04/2016** à **14:21**

bonjour

Ayant acquis un nouveau véhicule j'ai souscrit un nouveau contrat en ligne avec Avanssur, établissement avec lequel j'ai déjà 2 contrats.

Sur le questionnaire proposé j'ai répondu à toutes les informations souhaitées et notamment date d'établissement de la carte grise; j'ai précisé la date de la cession du véhicule par le particulier auquel j'achetais le véhicule, étant dans l'impossibilité de donner la date que l'administration allait donner à mon nouveau certificat.

Je reçois un devis que j'accepte, jusque là tout va bien.

A réception du certificat d'immatriculation à mon nom, je l'adresse aussitôt à l'assurance pour compléter leur dossier.

Et là surprise, un nouveau devis arrive pour valider le dossier augmenté de 43.64€, devant ma surprise on m'explique que la date d'établissement de la carte grise n'est pas la même et que cela modifie la tarification.

L'indication sur le devis est d'ailleurs erronée puisqu'il indique une date du 20/03/2016 alors que la date d'établissement est au 10/03/2016(document en leur possession).

J'ai donc refusé ce devis, et on va me faire un geste commercial du montant de la différence mais je dois accepter le nouveau devis ce que je refuse car cela intèrinerà le montant pour l'année prochaine.

C'est un peu long pour quelques euros, mais je voudrais savoir à quoi peut bien correspondre ce changement tarifaire car il n'y a pas eu fausse déclaration de ma part que ce soit sur le type de véhicule, son ancienneté mes informations personnelles (déjà connues puisque ancien client).

Je vous remercie pour votre réponse et quelle doit être ma position sur ce litige.

Cordialement

Par **chaber**, le **07/04/2016** à **16:01**

bonjour

difficile de comprendre le pourquoi de cette différence sur le devis pour une simple différence de date.
du certificat d'immatriculation.

Ne s'agirait-il pas d'un problème de modèle?